



emmaüs

INTERNATIONAL

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

MANUEL DE PROBATION

A destination des Groupes candidats

La demande d'entrée en probation

Ce manuel de probation à destination des groupes candidats est un guide pour vous accompagner dans votre démarche d'intégration au sein du Mouvement Emmaüs. Il vise à vous guider dans les différentes étapes de la demande du statut de membre en probation à Emmaüs International.



Cher(e)s ami(e)s,

Votre groupe souhaite rejoindre le Mouvement Emmaüs et je m'en réjouis. Ensemble, nous sommes plus forts pour lutter contre les causes de la misère et défendre l'accès aux droits fondamentaux des plus démunis.

Aujourd'hui, les 350 groupes Emmaüs font face à un système mondial inégalitaire, créateur d'exclusions et de conflits, à une économie financiarisée et, à une privatisation des Biens Communs.



En 2016, 10 ans après le décès de l'abbé Pierre, les groupes Emmaüs réunis en Assemblée Mondiale à Jesolo (Italie) se sont engagés à donner un nouvel élan à la solidarité internationale en luttant au quotidien, partout dans le monde, en faveur d'une économie éthique et solidaire, d'une justice sociale et environnementale et de la paix et la liberté de circulation et de résidence.

Rejoindre le Mouvement Emmaüs est une action porteuse de sens, d'une vision humaniste. Vivre la solidarité comme un engagement politique est un principe d'action insufflé par l'abbé Pierre, dès la création d'Emmaüs International.

Au nom de l'ensemble du Conseil d'administration, je souhaite une bonne intégration de votre groupe dans le Mouvement Emmaüs. J'espère que ce **Manuel de probation** vous accompagnera utilement dans vos démarches.

Amicalement,



Appartenir au Mouvement Emmaüs : qu'est-ce que ça signifie?

Pourquoi appartenir à Emmaüs plutôt qu'à un autre Mouvement ? Quels sont nos spécificités ? Que nous a transmis notre fondateur ?

Adhérer et mettre en pratique les valeurs du Mouvement

Créé en 1971 par l'abbé Pierre, Emmaüs International est un Mouvement de solidarité active contre la pauvreté et l'exclusion. Il réunit près de 350 associations réparties dans 37 pays, sur 4 continents. Toutes portent les mêmes valeurs d'accueil, de solidarité, d'ouverture, de respect et de partage, dans des contextes sociaux, économiques et politiques très divers.

Un objectif commun

Celui de lutter contre les causes de la misère et d'être porteurs de transformation sociale en permettant aux plus démunis de devenir acteurs de leur propre vie.

Une gouvernance honnête, transparente et participative

Le fonctionnement d'Emmaüs International repose sur une gouvernance démocratique, incarnée par des élus de terrain, venus de 4 continents.

Tous les 4 ans, les 350 organisations membres se réunissent en Assemblée mondiale. Ce moment-clé de la vie du Mouvement permet de décider des grandes orientations d'Emmaüs International et d'élire de nouveaux représentants. A l'échelle internationale et dans chaque Région (Afrique, Amérique, Asie, Europe), les instances élues pilotent la mise en œuvre de ces orientations, avec l'appui des équipes salariées.

Des règles de vie communes et un travail collectif

Le renforcement de notre Mouvement passe par des règles de vie communes et par un travail collectif en lien avec nos valeurs. Pour garantir la pérennité de notre Mouvement, il est de notre responsabilité collective de permettre et d'accompagner l'émergence de futurs leaders au sein de notre Mouvement.

Le respect de ses obligations

Pour pouvoir agir en phase avec nos discours et décisions, nous devons renforcer notre Mouvement. Cela passe par le renforcement de nos moyens collectifs en se responsabilisant, notamment par le paiement d'une cotisation annuelle et du fruit de la vente annuelle de solidarité.



Aujourd'hui, 350 groupes dans 37 pays



Partager les 3 combats d'Emmaüs International

Les organisations Emmaüs du monde mènent des actions et des initiatives d'interpellation politique autour de trois combats, pour l'accès aux droits fondamentaux.



Agir contre les causes de la misère c'est **concevoir et défendre des modèles économiques** permettant à toutes et tous de trouver leur place en vivant de leur travail, et de **se réapproprier leurs droits fondamentaux**.



Agir contre les causes de la misère c'est **mettre en place des initiatives** qui amènent un juste équilibre dans tous les champs : social, environnemental, démocratique, genre, accès aux droits fondamentaux, ... afin de **proposer des solutions** en faveur d'un monde durable.



Lutter contre les causes de la misère, c'est donner à toutes et tous le **droit de vivre dans un monde en paix**, qui assure le droit à la mobilité.

Les Ressources au sein du Mouvement

La solidarité est au cœur de notre Mouvement. Pour financer la solidarité internationale (projets, conteneurs, urgences...), les associations membres organisent chaque année une vente de solidarité. Celle-ci peut prendre la forme d'une journée de vente classique ou bien d'une vente exceptionnelle.

Chaque groupe participe ainsi à hauteur de ses capacités à la solidarité internationale, par la création d'un pot commun redistribué selon un système participatif et transparent au sein du Mouvement Emmaüs, et dans une volonté de favoriser l'action collective.

« Restituer à l'Homme sa dignité, voilà le grand secret. »

Abbé Pierre, Pensées inédites, 2015

Connaître et faire vivre les textes fondamentaux

Les cinq textes fondamentaux révèlent la continuité de la pensée du Mouvement et son approfondissement progressif. Ils témoignent de son actualisation au fil des Assemblées générales mondiales pour répondre aux nouveaux défis de la société et de l'environnement. Ils constituent le socle que chaque organisation membre doit prendre en compte pour définir son but et ses objectifs, orienter son action et inspirer son vécu quotidien.

Ces cinq textes fondamentaux sont disponibles dans un livret des *Textes fondamentaux du Mouvement Emmaüs International*, édité en 2017.



- « Manifeste universel », 1969 « Sers premier le plus souffrant »
- « Ampleur et limites de l'engagement social d'Emmaüs », 1979
- « Charte d'identité et d'appartenance », 1996
- « Engagements solidaires », 1999
- « Nos valeurs et nos principes d'action », 2016

S'appropriier et utiliser les outils

Etre membre, c'est incarner et faire vivre les valeurs au sein de son groupe et les diffuser à l'extérieur. Pour cela, différents outils sont régulièrement mis à disposition de tous les groupes, dans les trois langues du Mouvement, l'anglais, le français et l'espagnol : site internet, flyers de présentation, lettre d'informations, Tam Tam (journal mural thématique), rapports annuel, Plateforme Act Emmaüs (pour découvrir les combats de notre Fondateur et les actions des groupes partout dans le monde), affiches, etc.



Quelques précisions de vocabulaire pour mieux connaître les acteurs du Mouvement

Groupe candidat : Groupe souhaitant intégrer le Mouvement.

Groupe accompagnateur : Groupe membre désigné pour assurer l'accompagnement d'un groupe candidat.

Organisation Nationale (ON) : Tous les pays ayant au moins 3 organisations membres d'Emmaüs International sont chargés de mettre en place une Organisation Nationale, selon les lois du pays, en lien avec Emmaüs International. (Ex. : Emmaüs France, Emmaüs Bénin, Emmaüs Brésil, etc.)

Organisation Régionale (OR) : Il existe 4 régions au sein d'Emmaüs International : Afrique, Amérique, Asie et Europe. Les membres d'Emmaüs International d'une région déterminée se regroupent en une Organisation Régionale qui constitue une structure décentralisée d'Emmaüs International, à laquelle sont déléguées des fonctions d'animation et de coordination notamment.

Secrétariat Régional (SR) : Equipe salariée d'une Organisation Régionale.

Secrétariat d'Emmaüs Afrique au Burkina Faso, à Ouagadougou.

Secrétariat d'Emmaüs Amérique en Uruguay, à Montevideo.

Secrétariat d'Emmaüs Asie en Inde, à Pondichéry.

Secrétariat d'Emmaüs Europe en France, à Montreuil.

Secrétariat International Emmaüs (SIE) : Equipe salariée d'Emmaüs International basée en France, à Montreuil.

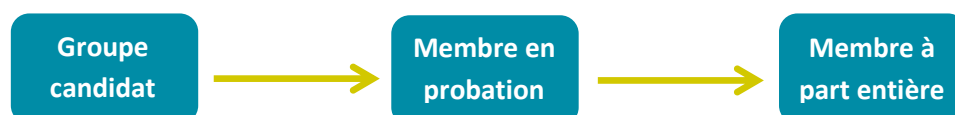
Conseillers d'Emmaüs International (CEI) : Membres du Conseil d'administration d'Emmaüs International, élus par les Assemblées régionales.

Assemblée générale (ou Assemblée mondiale) : Tous les 4 ans, Emmaüs International invite toutes ses organisations membres (à part entière et en probation) à se réunir.

Comment intégrer le Mouvement ?

Afin d'assurer une intégration harmonieuse au sein d'Emmaüs International, tout groupe doit bénéficier d'un accompagnement par un groupe membre d'Emmaüs International, pour la découverte d'Emmaüs et la mise en conformité de ses Statuts, règles et pratiques. En contrepartie de cet accompagnement, votre **groupe candidat** reçoit une acceptation provisoire et probatoire d'adhésion, et devient « **Membre en probation** » d'Emmaüs International.

Cette période de probation **dure entre 2 ans minimum et 5 ans maximum**. Elle doit permettre une intégration progressive dans le Mouvement. Le membre en probation participe alors en tant qu'observateur aux Assemblées nationales, Assemblées régionales et Assemblées mondiales du Mouvement.



Les différentes étapes de la probation à l'affiliation



Les démarches à effectuer

Lors de ces différentes étapes, votre groupe sera accompagné et suivi par l'Organisation Nationale de votre pays (si elle existe), ou à défaut par votre Organisation Régionale (Emmaüs Afrique, Emmaüs Amérique, Emmaüs Asie ou Emmaüs Europe). Celle-ci vous informera sur toutes les démarches à effectuer, en lien avec Emmaüs International.

Votre groupe devra constituer un dossier de demande du statut de membre en probation composé des documents suivants :

Cas n° 1 – Organisation créée depuis moins d'un an :

- ◇ Doc 1 : L'original de la **«Déclaration de demande du statut de membre en probation» en annexe 1**
- ◇ Doc 2 : Liste des membres du Conseil d'administration (avec précisions sur les éventuels liens de parenté)
- ◇ Doc 3 : Prévisions d'activités (économiques, sociales, alliances, etc.)
- ◇ Doc 4 : Prévisions financières
- ◇ Doc 5 : Les Statuts de l'organisation
- ◇ Doc 6 : Justificatif de l'enregistrement officiel (ou preuve de la personnalité juridique)

Cas n° 2 – Organisation depuis plus d'un an :

- ◇ Doc 1 : L'original de la **«Déclaration de demande du statut de membre en probation» en annexe 1**
- ◇ Doc 2 : Liste des membres du Conseil d'administration (avec précisions sur les éventuels liens de parenté)
- ◇ Doc 3 : Rapport d'activités (économiques, sociales, alliances, etc.) du dernier exercice écoulé
- ◇ Doc 4 : Rapport financier du dernier ou des deux derniers exercices
- ◇ Doc 5 : Les Statuts de l'organisation
- ◇ Doc 6 : Justificatif de l'enregistrement officiel (ou preuve de la personnalité juridique)

Dans les deux cas, les documents doivent être fournis dans **l'une des trois langues officielles** d'Emmaüs International (français, anglais ou espagnol). Exception faite pour les documents 4 et 6 : s'ils ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International, ils peuvent être présentés dans la langue du pays, à condition d'être accompagnés d'une traduction des rubriques comptables et du rapport des commissaires aux comptes (ou des experts comptables) dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International.

L'**original** de la Déclaration de demande du statut de membre en probation devra être envoyé par la poste à votre Organisation Nationale (si elle existe) ou, à défaut, à votre Organisation Régionale.

À réception du dossier de candidature, vous serez contacté pour qu'une visite de votre groupe soit envisagée.



La visite préalable à l'entrée en probation

Une visite préalable à l'entrée en probation sera programmée avec 2 élu(e)s du Mouvement Emmaüs. Cette visite a pour objectif de recueillir des informations sur des aspects très divers (informations administratives, gouvernance, activités développées, personnes rencontrées, buts et objets de l'organisation, motivations à intégrer le Mouvement, participation à la vie du Mouvement, mise en œuvre des orientations, etc.).

Merci de prévoir que ces élu(e)s puissent **rencontrer un maximum de personnes** lors de cette visite, **ensemble ou séparément : responsables, compagnons, membres du Conseil d'administration et éventuels bénévoles**. Un rapport de visite sera ensuite établi.

Que se passe-t-il après la visite ?

Après avoir vérifié que votre dossier est complet et conforme, et au vu du rapport de visite, **votre Organisation Nationale (si elle existe) ou votre Organisation Régionale prendra la décision d'acceptation de votre groupe en tant que « Membre en probation ».**

En cas d'acceptation, un groupe accompagnateur sera désigné pour assurer votre suivi tout au long de la période de probation.

Attention ! Le processus de validation est parfois long et dépend des dates des rencontres des différentes Organisations Nationales, Régionales et International.

Utilisation du nom Emmaüs et du logo d'Emmaüs International

Une fois que votre groupe est officiellement « Membre en probation », vous pourrez utiliser le nom « Emmaüs » en indiquant sur tous vos supports de communication la mention « Membre en probation d'Emmaüs International ».

Emmaüs International est propriétaire de la marque « Emmaüs ».

Votre groupe pourra demander à Emmaüs International une version du logo déclinée à votre nom.



Respect des obligations

En tant que « Membre en probation », votre groupe devra participer activement à la vie du Mouvement :

- **En assistant** aux réunions nationales, régionales et internationales.
- **En contribuant** financièrement au travers le paiement d'une contribution annuelle, qui équivaut à un quart de la cotisation payée par les groupes « Membres à part entière ».
- **En respectant** les exigences des textes fondamentaux d'Emmaüs International, ses Statuts et décisions prises en Assemblée générale.

Le suivi pendant la période de probation

Pendant votre période de probation, des visites de votre groupe seront régulièrement programmées avec deux élu(e)s du Mouvement Emmaüs et votre groupe accompagnateur.

Ces visites permettront d'apprécier les qualités de fonctionnement de votre organisation au regard des critères d'appartenance au Mouvement, comme précisé par les statuts d'Emmaüs International. Des préconisations pourront être faites afin de mettre vos Statuts, normes et pratiques en conformité avec ceux d'Emmaüs International.

Lors de ces visites, merci de veiller à ce que les élu(e)s puissent rencontrer un maximum de personnes de votre structure (dirigeants, compagnes et compagnons, salariés et bénévoles).

La demande d'affiliation en tant que membre à part entière

Dans le **délai de deux ans minimum et cinq ans maximum**, et si la période de probation a abouti aux résultats escomptés : « une intégration harmonieuse dans Emmaüs International » et la « mise en conformité des Statuts, règles et pratiques » de votre groupe en probation avec ceux d'Emmaüs International, vous devez formuler une demande d'affiliation comme « membre à part entière ».

Votre Organisation Nationale (si elle existe) ou à défaut votre Organisation Régionale, vous renseignera sur la liste des documents à fournir.



Le prolongement de la période de probation et la probation sans suite

Si au bout de 5 ans, votre groupe ne répond pas aux exigences, si le suivi n'a pas été effectué régulièrement ou encore si votre groupe ne souhaite pas rejoindre le Mouvement, une décision sera prise de prolonger la période de probation ou non.

ANNEXE I – DECLARATION DE DEMANDE du statut de membre en probation

> A remplir sur papier à en-tête du groupe candidat ou avec mention claire de la dénomination sociale complète et adresse complète

La déclaration ci-dessous doit être signée par un de ses représentants légaux, dûment habilité. Elle doit être recopiée en prenant soin de compléter les passages en italiques soulignés selon les indications ci-après.

L'**original** de la déclaration de demande du statut de membre en probation et de l'acceptation par l'Organisation Nationale devra être envoyé par la poste à :

- Secrétariat International d'Emmaüs / Pôle Appartenance, Mémoire et Communication
47 avenue de la Résistance / F-93104 MONTREUIL Cedex France

DECLARATION DE DEMANDE DU STATUT DE « MEMBRE EN PROBATION » D'EMMAÛS INTERNATIONAL

1. Nous adhérons expressément aux textes fondamentaux d'Emmaüs International : le Manifeste universel ; Ampleur et limites de l'engagement social d'Emmaüs ; les Engagements solidaires ; la Charte d'identité et d'appartenance, (**Statuts, art. 6 § 1**), nos Valeurs et nos principes d'action.

2. Nous sommes d'accord pour insérer la formule suivante dans nos Statuts et règlements : (**Règle N° 8**)

"Nous inscrivons notre action dans le cadre des orientations et exigences d'Emmaüs International dont nous sommes « **Membre en probation** », telles que définies par les Statuts d'Emmaüs International, le Manifeste universel et autres documents fondamentaux d'Emmaüs International, et par les décisions des Assemblées générales de cette dernière."

3. Nous sommes d'accord pour nous conformer aux actuels Statuts d'Emmaüs International, à son règlement intérieur et aux décisions de ses Assemblées générales. (**Statuts art. 6 § 2**)

4. Nous sommes autonomes dans nos décisions par rapport au pouvoir politique, aux institutions publiques, privées ou religieuses en place. (**Statuts art. 6 § 3**)

5. Nous sommes constitués en tant qu'organisation à but non lucratif sur une base juridique permettant une vie associative démocratique dont le règlement intérieur d'Emmaüs International précise les modalités, et nous tenons notre comptabilité conformément au plan comptable en vigueur dans notre pays. (**Statuts art. 6, premier paragraphe et § 4**)

a. Démocratie :

(1) Notre organisation et notre Conseil d'administration comprendront toujours au minimum cinq membres, personnes physiques, dont la majorité seront des citoyens de notre pays (*indiquer ici le nom de votre pays*). (**Règle N° 10.1, Statuts, art. 6 § 5, règle N° 14**)

(2) Le nombre de nos membres qui appartiennent à une même famille ou parentèle ne dépassera pas le quart de tous les membres de notre organisation ainsi que de notre Conseil d'administration. (**Règle N° 10.2**)

(3) Aucune personne percevant une rémunération de notre organisation, de manière directe ou indirecte, ne pourra être membre de notre Conseil d'administration, excepté en tant que représentant du personnel. (**Règle N° 10.3**)

(4) Les mandats de tous les membres de notre Conseil d'administration devront être renouvelés de temps en temps. A cet effet, la durée maximum du mandat sera de quatre années, renouvelable une fois. (adapté à la **Règle N° 10.4**).

b. Comptabilité.

(1) Nous soumettrons chaque année notre comptabilité à un expert-comptable. (**Règle N° 11**)

(2) Nous fournirons chaque année les détails ci-après à notre Organisation Nationale, c'est-à-dire ... (indiquer ici le nom complet de votre Organisation Nationale, par ex. Emmaüs France, Emmaüs Burkina Faso), pour la période du ... au ... (compléter avec les dates de début et fin de votre exercice comptable) : (Règles N° 12 et 12.1 à 12.5)

- (a) les ressources provenant d'une activité génératrice de revenus
- (b) celles provenant de dons et subventions (avec indication de leur origine)
- (c) les dépenses pour des solidarités financières à l'intérieur d'Emmaüs, au niveau national et international
- (d) les dépenses pour des solidarités financières à l'extérieur d'Emmaüs, au niveau national et international
- (e) la valeur estimée des dons en nature, au niveau national et international

6. Nous nous engageons à participer activement aux Assemblées générales d'Emmaüs International, aux Assemblées régionales d'Emmaüs (compléter par le nom de la région) et aux Assemblées nationales de (indiquer ici le nom complet de votre Organisation Nationale) et à participer aux activités et actions communes du Mouvement. (**Statuts, art. 6 § 7, et Charte d'identité et d'appartenance, devoirs des groupes, point 3**).

7. Nous nous acquitterons régulièrement de toutes nos cotisations de membre et autres contributions fixées par le Conseil d'administration d'Emmaüs International et par le Conseil régional d'Emmaüs (compléter par le nom de la région). (**Statuts, art. 6 § 8, et règle N° 109**) – à adapter pour tenir compte de la décision du CA d'EI en avril 2010, motion 11.b.

Tout « Membre en probation » devra apporter une contribution annuelle au fonctionnement d'Emmaüs International en contrepartie des services reçus (même accès aux documents officiels et matériel de communication que les membres à part entière) et des droits dont il bénéficie de la part d'Emmaüs International (participation aux réunions à titre d'observateur, accès aux programmes collectifs...) Cette contribution annuelle n'a pas le caractère d'une cotisation et ne confère pas le droit de vote. Son calcul est établi comme suit pour toutes les régions :

- il est calculé en pourcentage, dans un souci d'équité ;
- son assiette est celle prévue au Règlement intérieur pour les membres à part entière présentant les mêmes caractéristiques (types d'activités et de ressources) ;
- son taux est fixé au quart du taux applicable pour les membres à part entière.

8. Nous utiliserons le logo d'Emmaüs International dans le respect de la charte graphique définie par Emmaüs International, en l'accompagnant de la phrase "Membre d'Emmaüs International en probation". Au cas où notre demande ultérieure d'affiliation comme membre à part entière serait rejetée, nous cesserons immédiatement d'utiliser les noms et marques "Emmaüs", "Abbé Pierre" et le logo d'Emmaüs International de même que toutes les mentions d'Emmaüs ou d'autres pouvant prêter à confusion. (**Statuts, art. 6 § 9, art. 13, art. 14**).

9. Nous acceptons l'accompagnement et le suivi par tout membre actuel d'Emmaüs International à part entière qui sera désigné par (indiquer ici le nom complet de votre Organisation Nationale), et nous ferons notre demande d'affiliation à part entière dans un délai de deux à cinq ans après notre acceptation comme membre en probation. (**Statuts art. 14, règles N° 39 et 40**).

Groupe :

Date : / / 20

Noms/Prénoms :

Signature :

Fonction au sein du Conseil d'administration :

ACCEPTATION PAR L'ORGANISATION NATIONALE (OU, A DEFAUT, REGIONALE)

(partie à remplir uniquement par l'Organisation Nationale à ne pas dissocier de la partie "Déclaration de demande")

..... est accepté comme « Membre en probation » d'Emmaüs International, par décision de (préciser : Assemblée régionale, Assemblée générale de l'ON, Conseil régional, Conseil d'administration de l'ON) en date du

L'accompagnement pendant la période probatoire sera la responsabilité de l'organisation membre d'Emmaüs International ci-après :

Signature

Nom prénoms.....

Date

Président(e) du Conseil d'administration, nom de l'Organisation Nationale (ou, à défaut, Régionale) (indiquer ici le nom complet de l'Organisation Nationale ou Régionale, selon le cas)

CONTACTS DES SECRETARIATS REGIONAUX

EMMAUS AFRIQUE

11 BP 972 CMS Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. + 226 25 34 49 61 / c.mahounon@fasonet.bf

EMMAUS AMERIQUE

Juan Paullier 1235 - 11 200 Montevideo – Uruguay
Tel. + 598 24 08 85 32 / secretariaemausamerica@gmail.com

EMMAUS ASIE


Door no. 43, Fifth cross street Health Employees Colony
Nainarmandapam – Pondichéry 605 004 – Inde
Tel. + 91 94426 17266 / emmausasia@yahoo.com

EMMAUS EUROPE

47, avenue de la Résistance 93104 Montreuil Cedex – France
Tel. + 33 (0)1 41 58 25 70 / contact@emmaus-europe.org
www.emmaus-europe.org



EMMAUS INTERNATIONAL

47, avenue de la Résistance
93104 Montreuil Cedex – France
Tel. + 33 (0)1 41 58 25 50 / Fax + 33 (0)1 48 18 79 88
contact@emmaus-international.org
www.emmaus-international.org
www.actemmaus.org
 Emmaüs International